

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 10 août 2020 à 18 h 30, par vidéoconférence.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 7 juillet 2020 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2020-238 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 10 juillet 2020. Il est 18 h 57.

ADOPTÉ

2020-239 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

2020-240 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de juillet au montant de 637 187.05 \$ (448 228.08 \$ par chèque et 188 958.97 \$ par transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de juillet au montant de 191 942.99 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2020-241 ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (« UMQ ») ET ÉNERGIR s.e.c. (« ÉNERGIR »)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur

et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Après étude et considération :

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉ

2020-242 MANDAT CMQ – ENTENTE ENTRETIEN DES CHEMINS MITOYENS ENTRE LA VILLE DE EAST ANGUS ET LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus et la municipalité du canton de Westbury ont un conflit sur l'entente d'entretien des chemins mitoyens.

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus demande une médiation pour résoudre le conflit.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

ET RÉSOLU

De demander à la Commission municipale du Québec de tenir une médiation pour résoudre le conflit entre la Ville de East Angus et la municipalité de canton de Westbury relatif à l'entente d'entretien des chemins mitoyens.

D'autoriser Lyne Boulanger, mairesse, David Fournier, directeur général et Bruno Poulin, secrétaire-trésorier ainsi que le procureur de la municipalité à signer, pour et au nom de la Ville de East Angus, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉ

2020-243 ADJUDICATION DE CONTRAT – MODULES DE JEUX

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu cinq offres.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour l'achat et l'installation de modules de jeux à la piste d'hébertisme dans le parc des Deux Rivières au plus bas soumissionnaire conforme, soit Simexco, pour un montant de 99 133.71 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

**2020-244 ADJUDICATION DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES
STATIONNEMENTS ET DES ENTRÉES PIÉTONNIÈRES DES
BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour le déneigement des stationnements et des entrées piétonnières des bâtiments municipaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprise E. Lapointe, pour un montant de 67 500 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

**2020-245 ADOPTION RÈGLEMENT 794 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 746 AFIN DE
MODIFIER LE FRONTAGE MINIMAL**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une consultation écrite de 15 jours se terminant le 2 juillet 2020 et qu'aucune demande ou commentaire n'est parvenu des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT que la période où les personnes intéressées peuvent déposer une demande de participation à un référendum s'est terminée le 6 août 2020 et que la Ville n'a reçu aucune demande;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 794 intitulé « Règlement numéro 794 – amendant le règlement de lotissement numéro 746 afin de modifier le frontage minimal » soit adopté.

ADOPTÉ

**2020-246 ADOPTION RÈGLEMENT 795 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN DE
MODIFIER LES HABITATIONS PERMISES DANS LA ZONE
Rc-15**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une consultation écrite de 15 jours se terminant le 2 juillet 2020 et qu'aucune demande ou commentaire n'est parvenu des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT que la période où les personnes intéressées peuvent déposer une demande de participation à un référendum s'est terminée le 6 août 2020 et que la Ville n'a reçu aucune demande;

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 795 intitulé « Règlement numéro 795 – amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de modifier les habitations permises dans la zone Rc-15 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2020-247 ADOPTION RÈGLEMENT 796 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 744 AFIN
DE CRÉER UNE AFFECTATION Ind (INDUSTRIELLE) À
MÊME UNE AFFECTATION Rec (RÉCRÉATIVE ET LOISIRS)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une consultation écrite de 15 jours se terminant le 2 juillet 2020 et qu'aucune demande ou commentaire n'est parvenu des citoyens concernés;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 796 intitulé « Règlement numéro 796 – amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 744 afin de créer une affectation Ind (Industrielle) à même une affectation Rec (Récréative et Loisirs) » soit adopté.

ADOPTÉ

**2020-248 ADOPTION RÈGLEMENT 797 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN DE CRÉER
LA ZONE Ind-10 À MÊME LA ZONE Rec-5**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 797 intitulé « Règlement numéro 797 – amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de créer la zone Ind-10 à même la zone Rec-5 » soit adopté.

ADOPTÉ

**2020-249 ADOPTION RÈGLEMENT 798 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN DE
CHANGER LES MARGES DE REcul DES ZONES Ind-1 à
Ind-10**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une consultation écrite de 15 jours se terminant le 2 juillet 2020 et qu'aucune demande ou commentaire n'est parvenu des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT que la période où les personnes intéressées peuvent déposer une demande de participation à un référendum s'est terminée le 6 août 2020 et que la Ville n'a reçu aucune demande;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 798 intitulé « Règlement numéro 798 – amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de changer les marges de recul des zones Ind-1 à Ind-10 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2020-250 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 800 –
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745
AFIN DE MODIFIER LES USAGES ET LA HAUTEUR
MAXIMALE DANS LA ZONE Rc-1**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une consultation écrite de 15 jours se terminant le 6 août 2020 et qu’aucune demande ou commentaire n’est parvenu des citoyens concernés;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE le second projet de règlement numéro 800 intitulé « Règlement numéro 800 – amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de modifier les usages et la hauteur maximale dans la zone Rc-1 » soit adopté. **ADOPTÉ**

2020-251 APPEL D’OFFRES – DÉNEIGEMENT DES RUES 2020-2021

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE le directeur général David Fournier, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l’appel d’offres pour le déneigement des rues pour la saison hiver 2020-2021. **ADOPTÉ**

2020-252 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 11. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom

2020-240 Approbation des comptes

2020-245 Adjudication de contrat – Modules de jeux

2020-244 Adjudication de contrat – Déneigement des stationnements et des entrées piétonnières des bâtiments municipaux